

Que va devenir la 6^e année d'officine ?

Le cursus hospitalier a été remodelé, c'est au tour du cursus officinal ! Initialement prévue pour 2020, la réflexion court, pour s'achever en 2021. Quelles perspectives ?

■ Pierre-Hélie Disderot

La dernière année d'études des futurs officinaux ne plaît plus, le statut de stagiaire non plus ! Le corps enseignant et les représentants des étudiants placent sur une année plus personnalisée, durant laquelle la théorie et la pratique se mèlent concrètement.

«Avant, pendant la 6^e année, il y avait cours, puis stage qui s'enchaînaient. Cette fois, le schéma est vraiment progressif. Il permet d'analyser la montée en compétences, qui sera étudiée durant trois grandes phases, avec des objectifs pédagogiques propres à chacune», explique Kévin Bouchenak (ci-contre), vice-président de l'enseignement supérieur à l'Anepf, en charge de la formation, et étudiant à Lyon.

Un coordinateur et un maître

Pour que chaque étudiant soit mieux accompagné dans son parcours, il aura un référent à la fac. L'alternance entre faculté et pharmacie sera renforcée par un dialogue entre référent et maître de stage. Un interlocuteur supplémentaire qui fixera des objectifs et veillera à l'acquisition des compétences et au bon déroulement du stage.



© DR

«Jusque-là, il y avait un contrôle en fin de stage au bout de 6 mois, avec seulement un avis du maître de stage. Là, il y aura plus d'implication de ce dernier au fil des phases, avec une évaluation précise de ce qu'a fait l'étudiant durant son stage. Ce n'est pas encore défini, mais nous pouvons envisager des fiches préremplies par exemple», illustre Kévin Bouchenak.

La réflexion sur le statut de maître de stage est aussi lancée, avec un couplage associé à la formation continue. «Être maître de stage pourrait être DPC validant, et permettrait de valoriser le temps des titulaires, explique le représentant des étudiants. La formation doit évoluer, mais sans être trop lourde, afin de ne pas décourager les futurs maîtres de stage.»

Étape par étape

Les allées et retours plus fréquents entre la faculté et l'officine se verront appuyés par des objectifs mieux définis que la grille de validation actuelle. «Nous voudrions fixer des étapes de compétences qui correspondront mieux aux objectifs spécifiques de chaque phase. Ainsi, le maître de stage saura comment évaluer l'étudiant», précise Kévin Bouchenak.

Les textes seront rédigés de manière à apporter une flexibilité dans le choix des compétences, afin de prendre en compte les nouvelles missions telles que la vaccination ou la réalisation d'entretiens avec les patients. «Nous avons voulu faire en sorte que soit écrit noir sur blanc le fait que chaque nouvelle mission doit être automatiquement intégrée à l'apprentissage», précise-t-il.

Quid de la rémunération ?

Autre enjeu majeur, celui de la rémunération des étudiants. «On se dirige vers un mode proche de l'alternance, avec un étudiant apprenti. Cela demande des changements réglementaires, mais nous nous sommes accordés entre doyens, syndicats et Ordre, pour avoir ce statut, qui permet d'augmenter la rémunération de l'étudiant. L'échelle n'est pas encore fixée, mais on peut espérer que ce sera proche du double, sans trop de surcoûts de charges pour le titulaire», assure Kévin Bouchenak.

S'il reste encore un peu de chemin à parcourir, l'objectif semble clair. Les parties accordent leur violon pour une réforme dans laquelle le maître et l'enseignant travaillent main dans la main, dans l'intérêt du futur pharmacien. •

UNE ANNÉE EN CHANTIER

Aujourd'hui, les discussions entre étudiants et enseignants ont dessiné une maquette en trois phases :

- **Phase socle :** 2 mois d'enseignement suivis de 3 mois de stage (dispensation de médicaments et DM, bonnes pratiques de préparation, etc.)

- **Phase d'approfondissement :** 1 mois d'enseignement suivi de 4 mois de stage (approfondissement des compétences)
- **Phase de consolidation :** 2 mois de stage avec quelques jours à la fac à la manière d'une alternance (autonomie)